



Stationnement à Tourtoiron

La sous-commission départementale pour la sécurité des aires de stationnement a confirmé le déclassement de l'aire de camping-cars de Tourtoiron, situé sur un terrain n'appartenant pas à la commune mais à l'Etat.

Le stationnement de véhicules vides y est autorisé mais il est interdit aux personnes d'y passer la nuit dans leur véhicule, à la belle étoile ou en tente.

C'est le risque inondation qui génère cette interdiction, le site n'étant pas doté de tous les systèmes d'information, d'alerte et d'évacuation.

Le portique limitant la hauteur à 2,20 m a été positionné à l'entrée du site pour faire respecter cette interdiction.

De plus, le centre du village manquant de places de stationnement pour les voitures, l'espace libéré à Tourtoiron permettra d'offrir un parking mieux dimensionné à proximité.